



MAIRIE DE
St Laurent
des Arbres

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 030-213002785-20251024-DEC0702025-AR

DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°070/2025 – 1. 1– MP

Objet : Contrat de maintenance et d'entretien des installations de chauffage, climatisation et eaux chaudes des sanitaires dans les bâtiments communaux

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € ;

Considérant que le précédent contrat de maintenance des systèmes de chauffage et climatisation est arrivé à échéance ;

Vu le contrat de maintenance en date du 23/10/2025 proposé par la sarl ENEO, 675 route de Bagnols – 30290 LAUDUN L'ARDOISE d'un montant forfaitaire annuel de 6 818.18 € HT, soit 7 500 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat de maintenance en date du 23/10/2025 proposé par la sarl ENEO, 675 route de Bagnols – 30290 LAUDUN L'ARDOISE d'un montant forfaitaire annuel de 6 818.18 € HT, soit 7 500 € TTC pour la maintenance, l'entretien des installations de chauffage, climatisation et eaux chaudes des sanitaires dans les bâtiments communaux.

ARTICLE 2 : Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2025 pour une durée de 4 ans. Il pourra être résilié chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois. Pendant cette période, les prix resteront fermes et non révisables.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 24 octobre 2025.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL